

Modalités complètes

Entremont, Opération « Satisfait ou Remboursé »

Opération « *Satisfait ou remboursé* » organisée par la société Entremont Alliance pour l'achat d'un produit râpé 4 fromages Entremont (EAN 3 123 930 786 428) du 01/09/2026 au 30/11/2026 porteur du sticker relayant l'opération. Cette opération est exclusivement valable en France métropolitaine et en Corse.

Opération limitée aux 10 000 premières demandes et réservée aux particuliers domiciliés en France métropolitaine et en Corse. Une seule demande de remboursement par foyer (même nom, même adresse) et/ou même email et/ou même IBAN dans la limite d'un produit acheté par foyer pendant toute la durée de l'opération.

POUR DEMANDER VOTRE REMBOURSEMENT :

- 1/** Achetez entre le 01/09/2026 et le 30/11/2026, un produit râpé 4 fromages Entremont éligible
- 2/** Testez le produit acheté et, si vous n'êtes pas satisfait, rendez-vous sur le site www.entremont.com au plus tard le 31/12/2026 et cliquez sur l'opération : « *Satisfait ou remboursé 4 fromages* »
- 3/** Complétez intégralement le formulaire (nom, prénom, adresse postale, email, téléphone) ainsi que votre IBAN.
- 4/** Téléchargez :
 - La photo de votre ticket de caisse entier,
 - La photo du code-barres du produit porteur de l'offre (code EAN à 13 chiffres : 3 123 930 786 428) ;
- 5/** Complétez le questionnaire d'insatisfaction en ligne, indiquez votre motif d'insatisfaction. Validez votre inscription en cochant les cases « *J'ai lu et j'accepte les modalités de l'opération* » et « *j'accepte que mes données soient traitées par la société organisatrice et ses prestataires dans le cadre de ma participation à l'opération* ». Vous recevrez un email de confirmation à conserver qui vous permettra de suivre l'avancement du traitement de votre dossier.

Après vérification de la conformité de votre demande par la société organisatrice, vous recevrez votre remboursement par virement bancaire dans un délai maximum de huit (8) semaines à compter de la date de réception de votre demande conforme. Le remboursement correspond au prix TTC payé en caisse déduit de toute(s) réduction(s) immédiate(s) éventuelle(s).

Toutes demande incomplète, illisibles, frauduleuse téléchargés après le 31/12/2026 seront ou portant sur des références non comprises dans l'offre sera considérée comme nulle. Tout envoi de votre facture acquittée via les services postaux ne pourra être pris en compte. Entremont Alliance Société en tant que responsable de traitement se réserve la possibilité de procéder à toutes les vérifications nécessaires pour s'assurer de la conformité de la participation à l'offre, notamment concernant les pièces fournies, l'identité et le domicile des participants. Entremont Alliance Société ne saurait être tenu pour responsable des informations fournies par les participants qui sont réputées être fiables et conformes. Toute tentative de fraude de la part d'un consommateur conduirait Entremont Alliance Société à exclure la participation du consommateur mal intentionné, qui ne pourrait alors en aucun cas prétendre au bénéfice de la présente offre.

Entremont Alliance Société ne saurait encourir aucune responsabilité si l'opération était amenée à être annulée, écourtée, prorogée, reportée ou que les conditions soient modifiées (liste non exhaustive), en cas de survenance d'événements indépendants de sa volonté, si l'Opération ne pouvait se dérouler convenablement du fait d'un virus, d'un bug informatique, de perturbation du réseau, de l'intervention d'un tiers non autorisé, d'une fraude, de problèmes techniques. De même, Entremont Alliance Société décline toute responsabilité en cas d'incident technique empêchant la connexion d'un Participant au site internet ou entraînant la perte, le retard, l'envoi vers une mauvaise adresse ou un enregistrement incomplet des données dans le formulaire de participation du Participant concerné.

La participation à l'Opération implique l'acceptation pure et simple par les Participants, sans restriction ni réserve, des présentes modalités. Toutes les difficultés d'interprétation ou d'application des présentes modalités seront tranchées par Entremont Alliance Société qui se réserve la possibilité d'exclure les participants ayant commis des fraudes avérées. La Société organisatrice se réserve le droit de demander l'envoi par voie postale des éléments du dossier à des fins de contrôles complémentaires et notamment le ticket de caisse et le code-barres originaux du produit éligible. Les frais d'affranchissement des dossiers seront remboursés à hauteur de 1.51€ tarif 2026 en vigueur.

Pour toutes demande concernant l'opération vous pouvez nous contacter via notre formulaire de contact sur <https://jeuautrementbon.entremont.com/> rubrique contact.

Les régularisations des dossiers incomplets seront autorisées jusqu'au 31/01/2027.
Les réclamations concernant l'opération ne seront plus prises en compte au-delà du 28/02/2027.

Les données personnelles collectées sont destinées à la société organisatrice Entremont Alliance Société, 25 Faubourg des Balmettes 74 000 Annecy uniquement pour la gestion de l'opération, notamment pour permettre la prise en compte de la demande de remboursement et le remboursement.

Ces données sont susceptibles d'être traitées par des prestataires de confiance pour les besoins des finalités mentionnées et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord de votre part. Les données pourront également être transmises à toute autorité administrative ou judiciaire afin de satisfaire à toute obligation légale.

La société organisatrice ne collecte que les données personnelles suivantes : nom, prénom, adresse postale, email, téléphone, RIB. Les données collectées sont obligatoires pour demander le remboursement. Par conséquent, les personnes qui exerceront leur droit de suppression des données les concernant avant le remboursement seront réputées renoncer à leur demande.

La base juridique du traitement des données personnelles est le consentement : l'action de demander le remboursement dans les conditions décrites dans ces modalités vaut consentement.

La société organisatrice supprimera toutes les données personnelles collectées pour la gestion de l'opération un an après la fin de celle-ci. Le cas échéant, les données sont susceptibles d'être conservées plus longtemps au titre d'obligations légales spécifiques ou en cas de contentieux.

Conformément à la réglementation en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition, de retirer leur consentement, et de définir

des directives sur le sort de ses données après leur décès.

Les participants peuvent exercer ces droits à tout moment en s'adressant au Délégué à la Protection des données personnelles - DPO à l'adresse suivante : annabel.francony@sodiaal.fr , (par mail) ; +33 (0)1 44 10 90 71 (par téléphone) ; DPO Sodiaal, 200/216 rue Raymond Losserand 75014 Paris (par courrier).

Si après avoir contacté le DPO, les Participants considèrent que leurs droits en matière de protection de données personnelles ne sont pas respectés, ils ont la possibilité de saisir la Commission Nationale de l'Informatique et Libertés - CNIL, dont les coordonnées sont disponibles à l'adresse www.cnil.fr